A. F.
Initiales Président
Secrétaire général

Centre
de services scolaire
des Îles
Québec

PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles, tenue en présentiel le 10 février 2026, à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles à 19 h, sous la présidence de madame Amélie Farrah et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Sont présents, présentes,

P1– vacant	E6– OUELLET-M., Nathaël	MC11– AUDET, Louis-Philippe
P2– FARRAH, Amélie	E7– CHIASSON, Marie-Josée	MC12– CHEVARIE, Céline
P3– vacant	E8– vacant	MC13– vacant
P4– GAGNÉ, Chantal	E9– BERGERON, Cédric	MC14– LEBLANC, Marie-Christine
P5– LAPIERRE-R., Anna	E10– NADEAU, Annick	
	ECSV16– CYR, Jean-Michel	

P = Parent
E = Employé (e)
ECSV = Employé cadre sans droit de vote
MC = Membre de la communauté

Absence :

		MC15– LEBLANC, Marie-Michelle

La directrice générale, madame Isabelle Gilbert, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

Une (1) personne du public assiste à la réunion.

A.F.
Initiales Président
Secrétaire général

Madame Amélie Farrah souhaite la bienvenue à tous, il est 19h00. Confirmation que le quorum est atteint.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

   Il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, d'adopter l'ordre du jour suivant :

   1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum (LIP 160) et adoption de l'ordre du jour;
   2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 décembre 2025;
   3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
   4. Nomination du chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);
   5. Adhésion 2026-2027 et nominations à l'URLS-GÎM;
   6. Entente de collaboration avec l'UQAR;
   7. Lettre d'appui à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
   8. Calendrier scolaire 2026-2027 – Secteur des jeunes;
   9. Octroi de contrat aux vérificateurs comptables;
   10. Octroi de contrat de construction - Remplacement de chaudière à l'école aux Iris;
   11. Octroi de contrat de construction – Remplacement de chaudière à l'école Stella-Maris;
   12. Correspondance;
   13. Affaires diverses;
   14. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
   15. Levée de la réunion.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-001)

2. **Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 décembre 2025**

   Il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Céline Chevarie, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 décembre 2025.

   ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-002)

3. **Période de questions-commentaires du public (15 minutes)**

   Aucune question du public.

4. **Nomination du chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO)**

   Nomination du secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné, à titre de chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO), une responsabilité actuellement assumée par la directrice générale, madame Isabelle Gilbert.

   Cette nomination se fait en vertu de la *Procédure de désignation des chefs de la sécurité de l'information organisationnelle du ministère de la Cybersécurité et du Numérique* et elle doit être entérinée par le dirigeant de l'organisme public (*Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information*).

   La responsabilité du CSIO vise à s'assurer que les règles en matière de sécurité de l'information sont bien suivies et, en cas d'incident de sécurité, que les procédures soient mises en place rapidement avec l'équipe TI, que les autorités gouvernementales soient mises au courant très rapidement (selon les règles en vigueur avec le Centre opérationnel de cyberdéfense du MEQ, le COCD), et que la direction générale soit tenue au courant de la situation.

   Le secrétaire général agit déjà à titre de responsable de la protection des renseignements personnels pour le CSSÎ et collabore étroitement avec l'équipe TI, notamment en lien avec la *Loi 25* et les enjeux liés à la sécurité de l'information. Il est donc tout désigné pour occuper cette fonction, laquelle n'est ni rémunérée ni prévue en cumul de tâches.

A.F.
Initiales Président
Secrétaire général

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, que monsieur Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général pour le CSSÎ, soit nommé à titre de chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO), succédant ainsi à madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-003)

5. Adhésion 2026-2027 et nominations à l'URLS-GÎM

Chaque année, le CSSÎ adhère à l'URLS (Unité régionale des loisirs et du sport) et désigne deux représentants pour assister à l'assemblée générale annuelle.

Mission de l'URLS :

Mandatée par le gouvernement du Québec, l'URLS-GÎM travaille activement au développement du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Que ce soit par ses programmes de soutien financier, sa coordination d'événements, son offre de formations et ses services-conseils, l'URLS-GÎM accompagne ses différents partenaires (municipalités, commissions scolaires anglophones et CSS, associations) dans leurs projets de développement.

Il est proposé madame Anna Lapierre-Renaud, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, que le Centre de services scolaire des Îles adhère pour l'année 2026-2027 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM), qu'il engage une somme de 238,73 $, représentant le coût de la cotisation annuelle, et qu'il délègue madame Marie-Pier Bénard et monsieur Joël Lapierre pour le représenter auprès de l'assemblée générale annuelle de l'URLS-GÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-004)

6. Entente de collaboration avec l'UQAR

Le Centre de services scolaire des Îles s'entend avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) dans le but principal d'établir les modalités entourant la collaboration entre l'UQAR et son partenaire pour la passation d'examens universitaires à l'extérieur de ses campus principaux ou de ses antennes. Le partenariat vise, entre autres, à permettre aux personnes étudiantes de compléter des études supérieures à proximité tout en assurant un contexte propice à la persévérance et à la réussite. Cette entente n'engage pas de frais importants et n'est assortie d'aucun montant forfaitaire.

La responsabilité du CSSÎ se limite à :

1. Collaborer avec l'UQAR pour mettre en place des conditions propices à la réalisation des examens;
2. Contribuer à la logistique entourant la tenue des examens des personnes étudiantes, notamment par les moyens suivants :
   - en permettant l'usage à titre gratuit d'espaces ou de locaux chez le partenaire ou ailleurs lorsqu'il y a des besoins à cet égard;
   - en offrant le soutien technique pour l'accès au système de visioconférence, le cas échéant;
   - en mettant gracieusement à la disposition de l'UQAR une personne responsable de la surveillance d'évaluations, lorsque c'est possible de le faire.

7. Lettre d'appui à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine déposera, d'ici le 13 février 2026, sa candidature à l'édition 2026 du prix Ulrick-Chérubin, lequel souligne les bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes. La Communauté maritime a également été finaliste lors de l'édition précédente.

Compte tenu de la collaboration soutenue en matière d'immigration entre les organisations du territoire au cours des dernières années, une lettre d'appui de la part du Centre de services scolaire des Îles est demandée afin d'accompagner la candidature de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

A.F.
Initiales Président
Secrétaire général

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, que la résolution visant à soutenir la candidature de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'édition 2026 du prix Ulrick-Chérubin soit adoptée par tous les membres ayant droit de vote (abstention par conflit d'intérêts de madame Marie-Christine Leblanc).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2026-005)

8. **Calendrier scolaire 2026-2027 – Secteur des jeunes**

Madame Annick Nadeau, directrice des services éducatifs, procède à la présentation des calendriers scolaires 2026-2027 de la formation générale des jeunes (FGJ) pour le secteur primaire et le secteur secondaire.

Il est proposé par madame Marie-Christine Leblanc, appuyée par madame Chantal Gagné, que soient adoptés les calendriers 2026-2027 de la formation générale des jeunes (FGJ), soit celui pour le primaire et celui pour le secondaire, comme présentés par la directrice des services éducatifs, madame Annick Nadeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-006)

9. **Octroi de contrat aux vérificateurs comptables**

Le Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ) doit chaque année faire faire une vérification comptable par une firme de CPA. Le montant global étant supérieur à 139 000 $, le CSSÎ a eu recours à la procédure d'appel d'offres public comme stipulé dans la *Loi sur la gestion des contrats des organismes publics* (LCOP). Deux soumissions ont été reçues, soit celle de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et celle de la firme MNP. Une vérification a été effectuée sur l'admissibilité des soumissionnaires et la conformité de leur soumission. À l'issue de cette analyse, il a été constaté que c'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par monsieur Louis-Philippe Audet, que le CSSÎ accepte la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le processus de vérification comptable au 30 juin pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 aux montants de 52 000 $, 53 560 $ et 55 150 $ (taxes en sus). Si le CSSÎ était choisi pour une vérification de mission d'audit des états financiers ou une mission d'audit d'informations financières spécifique au 31 mars (en plus du 30 juin), les montants incluant l'audit du 30 juin pour 2026-2027 et 2027-2028 seraient de 69 625 $ et 71 715 $ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-007)

10. **Octroi de contrat de construction – Remplacement de chaudière à l'école aux Iris**

Projet : 2023-M901 - Remplacement de chaudière - École aux Iris

Description des travaux :

- Remplacement d'une chaudière en fin de vie avec tous les raccordements nécessaires;
- Réaménagement de la salle mécanique principale pour optimiser les opérations et la maintenance.

À la suite de l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le jeudi 15 janvier 2026 à 15h00, voici les résultats obtenus :

Entrepreneur	Montant	Conformité
Constructions Nadyco inc.	532 243,00 $	oui
RDA Constructions inc.	567 777,00 $	oui

*Les taxes sont en sus.

A.F.
Initiales Président
Secrétaire général

À la suite de la soumission, il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, (abstention par conflit d'intérêts de madame Anna Lapierre-Renaud), d'accorder à Constructions Nadyco inc. le contrat pour le remplacement de chaudière à l'école aux Iris au montant de 532 243,00 $ (taxes en sus). Il est également proposé que madame Isabelle Gilbert, directrice générale, soit autorisée à signer pour le Centre de services scolaire Îles, tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2026-008)

11. Octroi de contrat de construction – Remplacement de chaudière à l'école Stella-Maris

Projet : 2024-M802 – Remplacement de chaudière - École Stella-Maris

Description des travaux :

- Remplacement d'une chaudière en fin de vie avec tous les raccordements nécessaires;
- Réaménagement de la salle mécanique principale pour optimiser les opérations et la maintenance;
- Remplacement du réservoir d'huile extérieur pour le mettre hors terre.

À la suite de l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le jeudi 15 janvier 2026 à 11h00, voici les résultats obtenus :

Entrepreneur	Montant	Conformité
Constructions Nadyco inc.	814 444,00 $	oui
RDA Constructions inc.	913 777,00 $	oui

*Les taxes sont en sus.

À la suite de la soumission, il est proposé par madame Marie-Christine Leblanc, appuyée par madame Chantal Gagné, (abstention par conflit d'intérêts de madame Anna Lapierre-Renaud), d'accorder à Constructions Nadyco inc. le contrat pour le remplacement de chaudière à l'école Stella-Maris au montant de 814 444,00 $ (taxes en sus). Il est également proposé que madame Isabelle Gilbert, directrice générale, soit autorisée à signer pour le Centre de services scolaire des Îles, tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2026-009)

12. Correspondance

Nominations du Conseil des ministres

Le 4 février 2026, le Conseil des ministres a procédé aux nominations des directeurs généraux et directrices générales des différents centres de services scolaires. Madame Isabelle Gilbert a été renominée à titre de directrice générale du Centre de services scolaires des Îles.

13. Affaires diverses

Secondaire en spectacle

Monsieur Nathaël Ouellet-Miousse souligne le franc succès de la plus récente édition de Secondaire en spectacle de l'École polyvalente des Îles qui a eu lieu les 29 et 30 janvier 2026.

Acte de civisme et de bravoure

Le 6 février dernier, monsieur Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale du Québec, s'est rendu à l'école Centrale de Havre-aux-Maisons afin de souligner un acte de civisme et de bravoure posé par une élève, Loriane Richard, en lien avec un événement survenu en novembre 2025.

A.F.
Initiales Président

Secrétaire général

14. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

15. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Annick Nadeau, de lever la réunion. Il est 19h29.

Amélie Farrah, présidente du CA

Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général